

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du 17 février 2016

Monsieur Pierre-Yves Rochat ouvre la séance en saluant les Membres du Conseil, la Municipalité, les représentants de la presse et le public.

La secrétaire procède à l'appel : 23 membres sont présents à l'ouverture de la séance.

Excusés : Messieurs Agron Berisha, Jacques Bocherens, Johann Girard, Olivier Rochat,
Dalmacio Vidal

Absent : Nicolas Dousse

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée et demande la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'Assemblée.

Le Président indique que chacun a reçu le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2015 par courrier. Il est accepté à l'unanimité.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Préavis n°1/2016 : Salaire et vacations des membres de la Municipalité et du Conseil Communal pour la législature 2016-2021.
2. Préavis n°2/2016 : Modification des statuts de l'ARASMAC articles 10-12-16 et 37.
3. Renseignements de la Municipalité.
4. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. PREAVIS N°1/2016 : SALAIRE ET VACATIONS DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITE ET DU CONSEIL COMMUNAL 2016-2021

Le Syndic, Monsieur Bernard Rochat, donne lecture du préavis.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Monsieur Christian Jan demande si l'on connaît l'augmentation en valeur absolue entre le système actuel et la proposition selon le préavis municipal.
- Monsieur Bernard Rochat répond non.
Monsieur Pierre-Yves Rochat répond qu'il peut remettre à la Commission des finances le document qui concerne le Conseil communal.
- Monsieur Laurent Bourgeois demande ce qui motive cette démarche. Est-ce qu'il y a des comparatifs avec d'autres communes.
- Le Président répond que le Bureau s'est basé sur les Communes alentours. La secrétaire touche des indemnités qui ne correspondent pas à la charge du travail (CHF 8.-/h environ). La dernière secrétaire a quitté sa fonction pour cette raison. Il va être

difficile de trouver une secrétaire à ce tarif. Le montant de CHF 700.- par séance paraît plus logique que d'avoir un forfait fixe puisque le gros travail de celle-ci est pour les séances du Conseil. Concernant les indemnités du Président, elles sont basées sur une analyse des heures annuelles et il est préférable d'avoir un forfait fixe. A ce jour, il est noté sur un fichier chaque heure, 1/2h et 1/4h et cela simplifierai le travail de la secrétaire, du boursier (contrôle)...de tout le monde. Concernant les jetons de présence, sur des Conseils qui ont une durée moyenne de 1h à 1h30, CHF 35.- est une rémunération qui semble correct en regard de ce qui se fait dans les autres Communes. La modification des indemnités ne peut se faire qu'une fois par législature et comme il est de plus en plus difficile de trouver des personnes, une rémunération adéquate peut, peut-être, être source de motivation.

- Le Syndic répond à la question de Monsieur Jan sur l'augmentation des Municipaux. Celle-ci s'élève à CHF 5'000.- entre la pratique actuelle et le futur. Pour le Syndic CHF 1'000.- soit CHF 6'000 pour les forfaits. Concernant les vacations, CHF 3'750.- pour les Municipaux et CHF 1'750.- pour le Syndic.
Au total : CHF 11'500.- (+13% ~) d'augmentation de coût pour la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, le Président demande à la ComFin de présenter son rapport pour la prochaine séance du Conseil

2. PREAVIS N°2/2016 : MODIFICATION DES STATUTS DE L'ARASMAC, ARTICLES 10-12-16-37

Monsieur Claude Philipona donne lecture du préavis.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Monsieur Christian Brocard souligne qu'un cas similaire a été présenté au Conseil il y a un certain temps. Il trouve stupide de nommer une Commission, de faire des dépenses pour un objet qui, de toute façon, devra être accepté par obligation. Il demande s'il est vraiment nécessaire de nommer un Commission ad hoc.
- Le Président répond que c'est une obligation mais en revanche, vu le contexte, la Commission n'a pas besoin de prendre beaucoup de temps.

La parole n'est plus demandée. Le Président du Conseil nomme la Commission ad hoc qui devra rapporter sur cet objet pour la prochaine séance du Conseil.

Celle-ci est composée de :

- Monsieur Sylvain Patriarca, Président.
- Mesdames Pascale Portenier et Chantal Huber, Messieurs Jacques Bocherens et Stéphane Schmidt, en tant que Membres.

3. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.

- Monsieur Christophe Hangartner répond à la question posée par Monsieur Laurent Bourgeois lors de la séance du Conseil en date du 9 décembre 2015, sur la possibilité d'engager ou pas un employé de commune. L'étude est basée sur une moyenne des chiffres sur les comptes 2012-2014 ainsi que sur le budget 2015.
Coût moyen sur quatre ans : CHF 381'064.- par année, répartis en deux catégories.

1^{ère} catégorie : travaux d'entretiens des bâtiments (géré par Dosim) et déchetterie (géré par Ecorecyclage). Coûts moyens : CHF 184'247.22. Soit : CHF 80'057.73 pour les bâtiments et CHF 104'189.50 pour la déchetterie.

2^{ème} catégorie : tailles des arbres, entretien plantations et terrain de foot, embellissement et entretien du village, location de la balayeuse et son chauffeur, déneigement hivernal, entretien des routes et trottoirs et alentours des bâtiments, travaux liés aux ensevelissements, entretien des fontaines, décoration Noël (sapin et autres), divers autres travaux, une intendante communale pour la gestion des bâtiments communaux et la location des salles.

Coûts moyens sur quatre ans : CHF 196'814.96

Tous ces travaux, pour la plupart, sont réalisés par des entreprises ou des personnes établies sur le territoire communal.

Les montants concernant l'engagement d'un ou plusieurs employés communaux seraient plus importants que ceux alloués actuellement. Et sachant que la Commune n'a pas à charge l'achat du matériel nécessaire, ni ne dispose des locaux utiles à ces travaux.

En conclusion, après étude et réflexion, la Municipalité estime que le système actuel est le plus avantageux.

- Monsieur Christian Grin informe sur Agenda 21 :
 - Journée "Coup de balai" fixée à la date du 30 avril 2016 à 08h00

Et le même jour,

- A la déchetterie à 11h00, inauguration de la "Boîte d'échanges" (espace réservé et fermé pour y déposer des objets pouvant être utiles à d'autres personnes). Cet espace sera ouvert le samedi.
- Dans la Maison de Commune, il est prévu tout prochainement une bibliothèque d'échange.

La parole n'est plus demandée.

4. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

- Monsieur Rémy Châtelain demande, concernant les réfugiés en Europe, si quelque chose se fait au niveau de la Commune.
- Monsieur Bernard Rochat, Syndic, répond que la Municipalité n'a pas été approchée concernant ce sujet. Par contre, elle a participé à une séance d'information à Aubonne. Ensuite, la Commune ne dispose pas de locaux d'accueil (abris, appartements, autres) pour recevoir les réfugiés.

La parole n'est plus demandée.

Le Président informe concernant les élections communales qu'il manque une personne sur la liste de la Municipalité et dix suppléants pour le Conseil communal. Dernier délai pour s'inscrire : 1^{er} mars à 12h00.

Les résultats des élections seront mis sur le site Internet de la Commune...si pas de problème informatique !

Concernant la dernière sortie des Autorités communales de la législature 2011-2016, elle est prévue en bus le samedi 18 juin à destination de Bâle, visite de l'usine Läcklerli Huus, ensuite restauration dans un restaurant à proximité de l'usine pour passer un bon moment convivial et retour. Un bulletin d'inscription vous parviendra ultérieurement. Le montant de la participation à la course est de CHF 50.-. Celui-ci sera déduit des jetons de présence.

Autre information : La Jeunesse de Lavigny organise un match aux cartes le 11 mars 2016 à la Grande salle.

La parole n'est plus demandée.

Le Président remercie l'Assemblée et indique que la prochaine séance aura lieu le 11 mai 2016 à 20H15.

Il clôt la séance à 20H50

Le Président
Pierre-Yves Rochat

La secrétaire
Loredana Simone